



Baisse de l'excédent migratoire dans les Hautes-Alpes

Dans les Hautes-Alpes, la croissance démographique a nettement ralenti. Depuis la crise de 2008, l'emploi stagne, avec une légère progression dans la zone d'emploi de Gap et une diminution dans celle de Briançon. Cependant, le taux de chômage du département reste le plus faible de la région et le taux d'activité le plus haut, en particulier chez les jeunes. La vulnérabilité énergétique, due à la taille des logements et au climat rigoureux, est l'une des plus élevées de France. L'accès aux équipements et services est inégal : si Gap est un pôle de services important, les temps d'accès aux équipements supérieurs sont plus élevés dans certains territoires éloignés de la préfecture du département.

Anton Monsef, Daniel Martinelli (Insee)

Avec 141 100 habitants en 2016, les Hautes-Alpes constituent le 3^e département le moins peuplé de France après la Lozère et la Creuse. Le département est montagneux, les surfaces agricoles peu importantes et seulement 1,3 % de sa superficie est artificialisée contre 6,5 % au niveau régional.

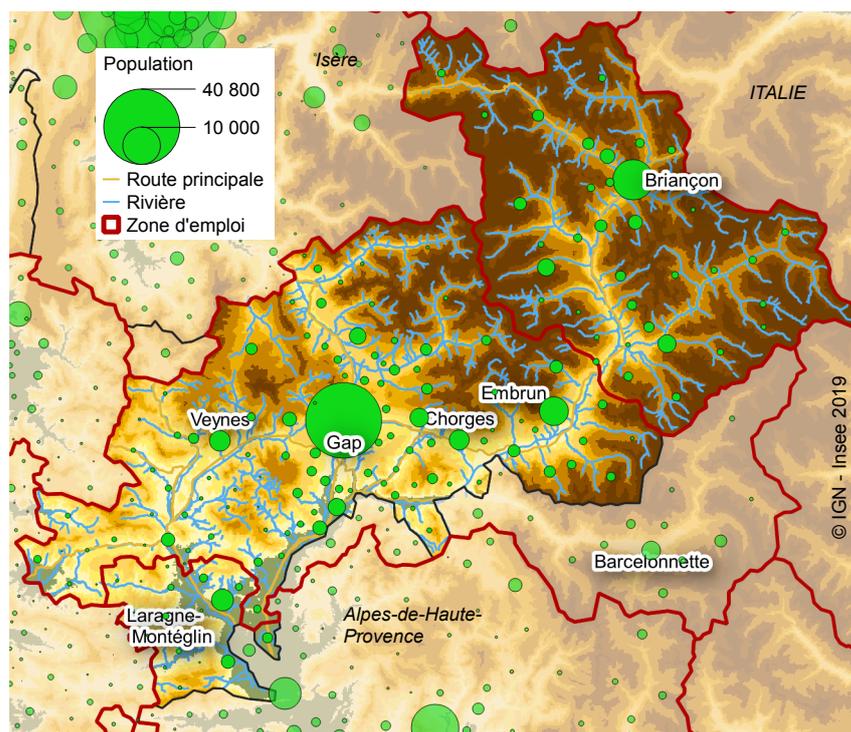
Seules deux communes comptent plus de 10 000 habitants : Gap (40 000) et Briançon (12 000) (figure 1). Les autres communes sont peuplées de moins de 6 000 habitants. Un quart de la population vit dans des communes hors influence de pôles urbains (moins de 3 % au niveau régional). Deux zones d'emplois structurent le département, celles de Gap et de Briançon.

Fort ralentissement démographique entre 2011 et 2016

De 1982 à 2011, la population du département a progressé plus vite que celle de la région et de la France métropolitaine. Mais sur la période 2011-2016, la croissance de la

1 Seules les villes de Gap et Briançon comptent plus de 10 000 habitants

Population municipale en 2016 dans les Hautes-Alpes, par commune



Sources : Insee, recensement de la population 2016

population a fortement ralenti, passant de 1,2 % à 0,4 % par an. Au contraire dans la région, la croissance est stable depuis dix ans (+ 0,4 % par an).

De longue date, le solde naturel participe peu à la croissance de la population dans les Hautes-Alpes, mais l'apport migratoire jusqu'alors important s'amenuise. Sa contribution à la croissance démographique est passée de 1,0 % en moyenne par an entre 2006 et 2011 à 0,3 % entre 2011 et 2016. En 2015, 5 000 personnes sont arrivées des autres départements de France tandis que 4 300 personnes ont quitté le département, soit un excédent de 700 personnes. Le solde migratoire (*définitions*) est très négatif entre 18 et 24 ans (*figure 2*) et nul entre 25 et 29 ans. Une partie des jeunes adultes se dirige vers les grandes métropoles pour poursuivre leurs études supérieures ou rechercher un premier emploi. Les Hautes-Alpes sont en revanche attractives pour les personnes âgées de 30 ans et plus.

La croissance de la population ralentit dans les deux zones d'emploi. Néanmoins, la zone de Gap continue de gagner des habitants (+ 0,4 % par an), alors que dans celle de Briançon, la population est quasiment stable (+ 0,1 %). L'essor démographique de la zone de Gap est exclusivement dû à l'apport migratoire. Gap attire notamment les plus âgés, sans doute grâce à ses nombreux équipements. Dans cette zone, trois habitants sur dix ont plus de 60 ans.

Au contraire, la zone d'emploi de Briançon présente un déficit migratoire mais un net excédent naturel. La population y est en effet globalement plus jeune que dans celle de Gap. Si les 18-24 ans ont tendance à quitter la zone, celle-ci attire les actifs âgés de 30 à 39 ans, en partie grâce à ses nombreux emplois touristiques.

L'emploi stagne depuis 2008

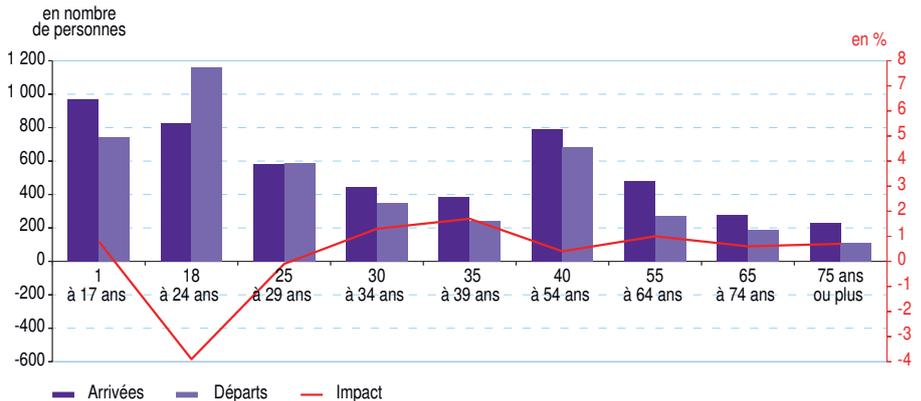
Le tissu économique haut-alpin est composé d'établissements de petite taille. Les établissements de moins de 50 salariés concentrent près de huit emplois sur dix, contre six sur dix dans la région.

Le ralentissement démographique s'accompagne d'une stagnation de l'emploi. Les effectifs évoluent moins favorablement que dans la région dans tous les grands secteurs d'activité, sauf l'industrie, très faiblement représentée.

Dans le secteur de la construction, qui représente 7 % des postes, les effectifs ont baissé de 20 % entre 2006 et 2016 (*figure 3*) contre - 8 % dans la région. La baisse de l'emploi s'explique par un ralentissement de la construction de logements, qu'il s'agisse de résidences secondaires ou principales. Au

2 Des départs parmi les jeunes adultes

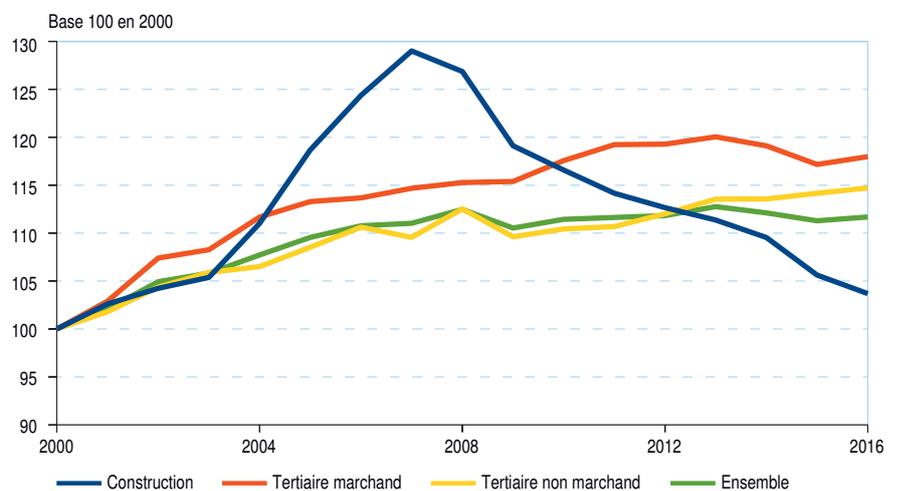
Arrivées, départs et impact des migrations résidentielles dans les Hautes-Alpes en 2016, par tranche d'âge



Lecture : en 2016, 830 personnes âgées entre 18 et 24 ans se sont installées (arrivées) dans les Hautes-Alpes et 1 160 en sont parties (départs). Les migrations résidentielles ont diminué la population de cette classe d'âge de 3,9 % (impact).
Source : Insee, recensement de la population 2016

3 L'emploi dans la construction diminue depuis dix ans

Évolution de l'emploi total (salarié et non salarié) dans les Hautes-Alpes, par secteur d'activité



Source : Insee, estimations d'emploi

total, dans les Hautes-Alpes, le nombre de logements neufs construits en 2016 est le même qu'en 1991.

Peu de relais de croissance pour l'emploi

Dans les Hautes-Alpes, 85 % des emplois sont exercés dans le secteur tertiaire. Le tertiaire marchand (47 % de l'emploi) se développe peu depuis 2006. Ses deux principales composantes dans le département, le commerce et l'hébergement-restauration, en partie liées au tourisme, sont peu dynamiques. Les Hautes-Alpes se distinguent par l'importance de l'économie touristique : 15 % des emplois sont liés au tourisme contre 6 % dans la région. La capacité d'accueil, quatre fois supérieure à la moyenne régionale, prend essentiellement la forme de résidences secondaires. Ainsi, les 59 000 résidences secondaires représentent 44 % du parc de logements, part la plus élevée des départements français.

Le tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, action sociale et santé humaine) rassemble 38 % de l'emploi dans les Hautes-Alpes contre 34 % en moyenne régionale. Parmi les dix premiers employeurs du département, huit relèvent du tertiaire non marchand. La santé représente à elle seule 10 % des emplois hauts-alpins. Les effectifs du tertiaire non marchand augmentent dans le département, mais moins que dans la région (+ 4 % contre + 6 % entre 2010 et 2016).

L'emploi mieux orienté dans la zone de Gap

Depuis la crise de 2008, l'emploi s'est redressé dans la zone d'emploi de Gap et continue de fléchir dans celle de Briançon (*figure 4*). Cet écart dans la dynamique d'emploi reflète pour partie les différences de structure d'activité entre les deux zones.

En moyenne sur l'année, 30 % des emplois sont liés au tourisme dans la zone de Briançon (*définitions*), deux fois plus que dans l'ensemble du département. La saison d'hiver y reste prédominante (*figure 5*) avec un nombre d'emplois touristiques maximal en janvier, février et mars et beaucoup plus faible en juillet-août. Le changement climatique en cours, avec un enneigement plus faible en moyenne altitude, risque de remettre en cause ce modèle fondé sur les sports d'hiver. Dans cette zone, l'hébergement-restauration est très présent avec 14 % des emplois. Cependant, entre 2006 et 2016, les effectifs de ce secteur ont stagné.

La zone de Gap est également touristique (11 % des emplois) mais moins que celle de Briançon. Le tourisme y est mieux réparti sur l'année avec un pic d'emplois en juillet-août et un autre en février-mars. Dans l'hébergement-restauration, l'évolution a été un peu plus favorable qu'à Briançon avec une croissance des effectifs de 3 % sur dix ans.

Le poids du tertiaire non marchand est plus important dans la zone de Gap que dans celle de Briançon. Dans celle de Gap, l'emploi dans ce secteur progresse de 7,3 % depuis 2006. Dans celle de Briançon, il diminue de 6,4 %, cette baisse expliquant en partie l'atonie de l'emploi total.

Des emplois relativement peu qualifiés et plus souvent à temps partiel

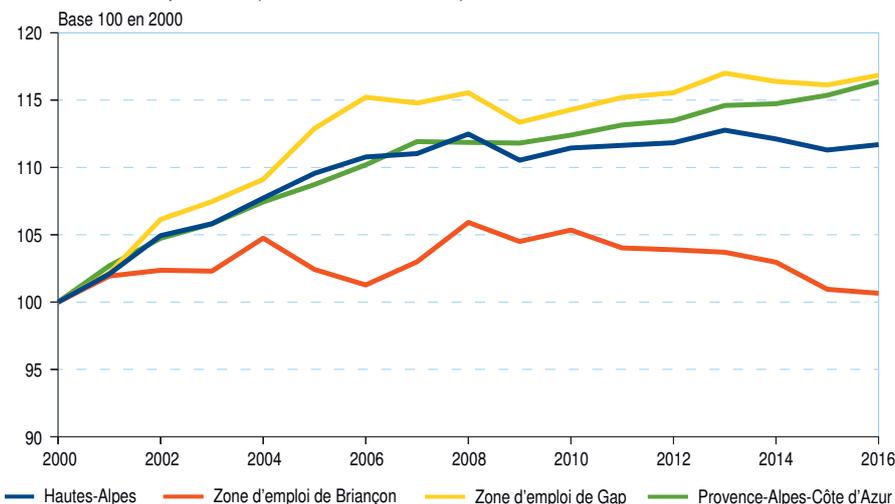
Les Hautes-Alpes se distinguent par une forte participation de la population au marché du travail. Le taux d'activité des 15-64 ans atteint 76 %, le plus élevé parmi les départements de la région. Le taux d'activité des 15-24 ans est particulièrement important (35 % contre 27 % dans la région), notamment parce que le tourisme embauche beaucoup de jeunes. Par ailleurs, une partie des jeunes quittent le département pour rejoindre les grands pôles universitaires. Le taux de chômage annuel moyen en 2018 reste nettement inférieur au taux régional (8,5 % contre 10,5 %). Mais depuis 2012, il a moins baissé que dans l'ensemble de la région.

La saisonnalité d'une partie des emplois contribue à la part élevée des contrats à durée déterminée (16 %), deux fois plus fréquents qu'au niveau régional. La part de contrats à durée déterminée atteint même 24 % dans la zone de Briançon. La saisonnalité de l'emploi favorise aussi le travail à temps partiel. Celui-ci concerne près du quart des salariés hauts-alpins contre 18 % au niveau régional.

Du fait du poids du tourisme et du faible nombre de grands établissements, l'emploi

4 Le nombre d'emploi dans la zone de Briançon est revenu au même niveau qu'en l'an 2000

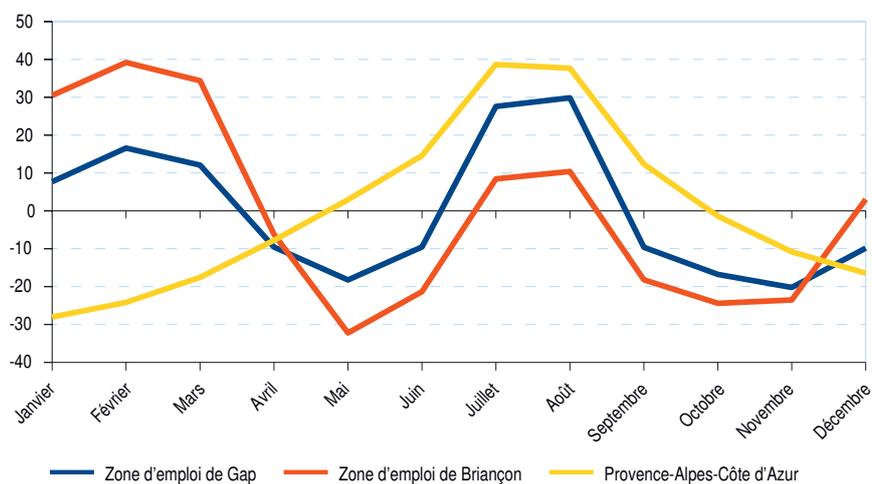
Évolution de l'emploi total (salarié et non salarié)



Source : Insee, estimations d'emploi

5 Les Hautes-Alpes ont deux saisons touristiques, l'hiver et l'été

Écart entre l'emploi mensuel et la moyenne annuelle du nombre d'emplois touristiques (en %)



Champ : emplois liés au tourisme.

Sources : Insee, DADS 2015 fichier postes au lieu de travail ; Acoiss 2015

haut-alpin est assez peu qualifié. Les cadres et professions intellectuelles représentent 10 % des actifs occupés contre 17 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les employés non qualifiés sont surreprésentés, en particulier dans la zone d'emploi de Briançon.

Le salaire horaire net moyen en 2015 est de 12,2 euros dans les Hautes-Alpes contre 13,8 euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 14,2 euros en France métropolitaine. Les salariés sont moins rémunérés dans presque toutes les catégories socioprofessionnelles.

Des niveaux de vie modestes

Le niveau de vie médian, en 2016, est de 19 950 euros contre 20 520 euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*figure 6*). Le faible niveau du chômage contribue à limiter

le taux de pauvreté (14,3 % contre 17,2 % dans la région). La part de la population vivant dans un ménage aisé est également réduite, liée à la faible part de cadres. Les hauts et les bas revenus étant rares, les inégalités de niveau de vie sont plus limitées qu'ailleurs : le rapport interdécile (*définitions*) est de 3,0 contre 3,7 dans la région. En revanche, la part des ménages ayant un niveau de vie modeste ou médian (*définitions*) est supérieure à la moyenne régionale (50 % contre 43 %).

Du fait d'une part importante de non-salariés, 8 % des revenus proviennent de ce type d'activité contre 6 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Conséquence d'une moyenne d'âge plutôt élevée, la part des retraites dans les revenus est plus forte qu'au niveau régional (35 % contre 31 %).

Une vulnérabilité énergétique importante

Dans les Hautes-Alpes, six résidences principales sur dix, contre cinq sur dix dans la région, ont quatre pièces ou plus. Du fait du climat de montagne et de la taille des résidences principales, les dépenses pour chauffer convenablement son logement sont en moyenne deux fois plus élevées que dans l'ensemble de la région. Un tiers des ménages haut-alpins est en situation de vulnérabilité énergétique (*définitions*), soit 20 000 ménages. Le taux de vulnérabilité énergétique dans les Hautes-Alpes se situe parmi les plus élevés de France métropolitaine (7^e), supérieur aux autres départements alpins.

Dans la zone de Briançon, la part des ménages vulnérables est proche de 40 %. Sont particulièrement concernés les ménages qui se chauffent au fioul (43 % des ménages).

6 Le niveau de vie médian est plus faible que dans la région

Niveau de vie médian, taux de pauvreté et rapport interdécile en 2016

Zone	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (au seuil de 60 %)	Rapport interdécile (D9/D1)
Hautes-Alpes	19 950	14,3	3,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 520	17,2	3,7
France métropolitaine	20 810	14,7	3,5

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal 2016

Un taux d'équipement inégal

Gap et sa communauté d'agglomération (50 000 habitants) disposent de tous les équipements et services, notamment des hôpitaux, des hypermarchés, des lycées et d'un site universitaire. L'intercommunalité est aussi bien pourvue que certaines autres plus peuplées telles que la communauté d'agglomération d'Arles (85 000 habitants). Gap constitue ainsi un pôle de services pour les habitants du département.

Les habitants des Hautes-Alpes sont en moyenne moins éloignés des équipements de la gamme supérieure (hypermarchés, urgences hospitalières, cinémas, etc.) que ceux des Alpes-de-Haute-Provence mais plus que ceux de Savoie et de Haute-Savoie. Dans les Hautes-Alpes, 5 % de la population vit à plus de 45 minutes des équipements de la gamme supérieure. Cette population éloignée vit majoritairement dans les communautés de communes du Guillemois-Queyras, du Sisteronais-Buëch et du Buëch-Dévoluy. ■

Définitions

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

L'**emploi touristique** correspond à l'emploi généré par la présence de visiteurs sur un territoire. Les activités prises en compte sont celles qui fournissent directement un bien ou un service aux touristes.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Un ménage est **pauvre** si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages au niveau national.

Un ménage est dit « **modeste** » si son niveau de vie est compris entre 60 % et 90 % du niveau de vie médian. Il est dit « **médian** » si son niveau de vie est compris entre 90 % et 110 % du niveau de vie médian.

Le **rapport interdécile** mesure le rapport entre le neuvième décile, niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, et le premier décile, plafond des 10 % les plus modestes.

Un ménage est en situation de **vulnérabilité énergétique** lorsque ses dépenses théoriquement nécessaires pour chauffer son logement et disposer d'eau chaude rapportées au revenu du ménage dépasse 8,2 %, seuil fixé par convention.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez
Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : janvier 2020
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee - 2020

Pour en savoir plus

- Méreau B., Sanzeri O., « Vulnérabilité énergétique liée aux logements - Rigueur climatique dans les Alpes, pauvreté sur le littoral », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 68, mars 2019
- Bonnefoy M., Delage V., Samyn S., Winnicki P., « L'économie du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 8, juin 2018
- Samyn S., « Hautes-Alpes : des arrivées toujours plus nombreuses », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 3, septembre 2014

